



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2015

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **VINGT SIX NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, STIMPFLING jusqu'à 20 h 00, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BERNARDIN, BERTHOCCHI, DEMESMAY, DODIN, DURSUN, NOWAK, PEUGEOT, POUX, PRETOT, THOMAS, KUTTLER, PAGE, Conseillers municipaux.

Etait absent : M. GHAYOU

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. STIMPFLING à partir de 20 h 00	M. LEGRAND
M. BARBAUD	M. BERTOCCHI
Mme LINOZZI	Mme DEMESMAY
Mme DUVERNOIS	M. KUTTLER
M. NICOLETTI	Mme PAGE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Avant de débiter la séance, le maire demande aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier à PARIS.

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La présentation terminée, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, depuis la dernière réunion.

N°	Objet	Montant TTC
2015-18	Marché passé avec le cabinet d'architecte Gilbert BELEY pour la maîtrise d'œuvre du changement de la chaudière et l'amélioration énergétique de la mairie	5 607.00 €
2015-19	Reconstruction CMS – Marché adapté avec EGBTP- Lot 1 Maçonnerie	24 597.56 €
2015-20	Reconstruction CMS – Marché adapté avec SOGYCOBOIS – Lot 2 Charpente bois/couverture/zinguerie	13 745.20 €
2015-21	Reconstruction CMS – Marché adapté avec MS Couverture – Lo 3 Etanchéité toiture	21 480.00 €
2015-22	Reconstruction CMS – Marché adapté avec LOICHOT SAS- Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium	38 804.40 €

2015-23	Reconstruction CMS – Marché adapté avec PERRIN – Lot 5 Menuiseries intérieures	9 348.90 €
2015-24	Reconstruction CMS – Marché adapté avec ORMES Plâtrerie/isolation/peinture	28 156.30 €
2015-25	Reconstruction CMS – Marché adapté avec RICORD – Lot 7 Carrelage/faïences	16 197.91 €
2015-26	Reconstruction CMS – Marché adapté avec MEUNIER - Lot 8 Plafonds suspendus	15 507.20 €
2015-27	Reconstruction CMS – Marché adapté avec STEGO - Lot 9 Enduits extérieurs	15 012.50 €
2015-28	Reconstruction CMS – Marché adapté avec SEEB SARL – Lot 10 Electricité	21 846.00 €
2015-29	Reconstruction CMS – Marché adapté avec BEYLER SA – Lot 11 Chauffage/VMC	28 174.92 €
2015-30	Reconstruction CMS – Marché adapté avec BEYLER SA – Lot 12 Plomberie/sanitaire	7 825.26 €
2015-31	Reconstruction CMS – Marché adapté avec EUROP REVETEMENT SARL – Lot 13 Revêtement de sol	7 139.94 €
2015-32	Reconstruction CMS – Marché adapté avec ALPES CONTROLES pour la mission de coordination SPS	2 520.00 €.

Question 2015-48 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 25/09/15

Le compte rendu de la séance du 25/09/2015 est approuvé à l'unanimité.

Question 2015-49 – Administration – Election d'un adjoint au Maire

Suite à la démission de Samuel STIMFLING de ses missions d'adjoint, accepté par le Préfet en date du 10 novembre, il a été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Conformément à la réglementation, cette élection s'est déroulée au scrutin secret et à la majorité absolue.

1 candidature : Mme Monique NOWAK

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans le réceptacle prévu à cet effet. Il a été ensuite procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le résultat a été le suivant :

Nombre de bulletins : 22
 Monique Nowak : 18 voix
 Bulletins blancs : 4
 Suffrages exprimés : 18

Monique NOWAK est élue A L'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Question 2015-50 – Administration – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

L'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit qu'il est établi, dans chaque département, un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma prévoit une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. Il prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants. Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres mais également la suppression, la transformation et la fusion des syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Le législateur a retenu un certain nombre d'orientations pour l'élaboration des schémas. Le Préfet a établi un projet pour le Doubs, présenté le 14 octobre dernier à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) composée de représentants élus des communes, des EPCI à fiscalité propres, des syndicats, du conseil départemental et du conseil régional.

Ce projet a été adressé aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la proposition du Préfet du Doubs. Le document (120 pages) est à la disposition des conseillers municipaux pour consultation en mairie.

Après avoir présenté le projet, le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Par 18 voix contre le projet, 2 voix pour et 2 absentions, l'avis du conseil municipal est DEFAVORABLE.

Question 2015-51 – Administration - Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2016

La loi dite « Loi Macron » du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le régime applicable en matière d'ouvertures dominicales des commerces.

A compter de 2016, à titre dérogatoire au repos dominical, les commerces de détail pourront ouvrir sur autorisation du Maire, jusqu'à 12 dimanches par an (5 jusqu'à présent).

La loi précise les conditions dans lesquelles ces ouvertures pourront avoir lieu (salariés volontaires, mode de rémunération et repos compensateur notamment).

Elle précise également que, pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque des jours fériés sont travaillés (sauf 1^{er} mai), ils seront déduits par établissement des dimanches désignés du Maire, dans la limite de 3. Ainsi, si une grande surface ouvre au moins trois jours fériés, elle ne pourra ouvrir que 9 dimanches.

La loi modifie également la procédure préalable à l'octroi de ces dimanches dit « du Maire ». En effet, la liste des dimanches doit faire l'objet d'un arrêté municipal, après avis du Conseil Municipal lorsque le nombre de dimanche excède 5 ainsi que l'avis conforme de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour 2016, et après consultation des commerces et des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, le Maire propose de fixer les 12 dimanches suivants :

- 10 janvier – 20 mars – 8 mai – 26 juin – 31 juillet – 28 août – 4 septembre – 30 octobre – 27 novembre – 4 – 11 et 18 décembre.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-52 – Administration – Convention avec ERDF – Droits de servitude

Dans le cadre du projet de renouvellement de son réseau Moyenne Tension souterrain Rue des Ecole et Rue du Croissant, ERDF projette de poser un câble moyenne tension souterrain sur les parcelles privées communales cadastrée AO 465 et AO 466.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser ERDF à réaliser cette implantation et autoriser le Maire à signer une convention de servitude qui acte notamment les droits de servitude consentis au distributeur ainsi que les droits et obligations de la commune.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-53 – Bois – Renouvellement de l'adhésion PEFC

L'adhésion à la certification forestière souscrite en 2010 (délibération du conseil municipal 2010-64 du 3 décembre 2010) expire le 31 décembre prochain.

Pour mémoire la certification PEFC (certification de gestion durable de la forêt) se propose de préserver et d'améliorer la valeur du patrimoine forestier ; c'est un label qui s'impose de plus en plus dans le négoce du bois, l'accès aux marchés à l'export etc...

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion pour une nouvelle période de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, le coût de la cotisation pour les 5 années s'élevant à 69.50 €.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Départ de M. STIMPFLING à 20 h 00

Question 2015-54 – Bois – Destination des coupes de bois – exercice 2016

Il est demandé au Conseil Municipal, comme chaque année, de délibérer sur l'assiette des coupes puis sur la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes de bois non réglées des parcelles **n° 8 – 13 et 14.**

L'O.N.F. propose au Conseil Municipal :

1 – Assiette des coupes pour **l'exercice 2015** :

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)	Mode de commercialisation
13	E1 (Eclaircie)	1.50	35	Délivrance
8	RG (Régénération Définitive)	0.99	115	Bois façonnés bord de route
14	RE (Régénération Ensemencement)	3.80	160	Bois façonnés bord de route

2- Destination des coupes et des produits des coupes :

- Vente en bois façonnés en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles **n° 8 et 14**
- Partage, après façonnage et débardage du bois de chauffage parcelles **n° 8 – 14 – 13.**

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-55 – Bois – Programme de travaux dans les forêts – exercice 2016

L'O.N.F. a transmis un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 :

Descriptif des actions	Quant.	N° parcelle	Budget
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	2.00 HA	1.j	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation	1.00 HA	1.j	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Plantation ratée. Récupération de ce qui peut l'être	1.00 HA	1.j	Invest.
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	3.70 HA	10	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation	1.00 HA	10	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles	2.70 HA	10	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles	3.80 HA	17	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement sylvicole : maintenance mécanisée	3.80 HA	17	Invest.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-56 – Biens communaux – Rue du Tissage – abandon de terrain au profit de la commune

Dans le cadre de la procédure de régularisation des terrains privés inclus dans l'emprise de la rue du Tissage, deux propriétaires ont signé un document d'abandon de terrain :

- 1- La société SDV Logistique Internationale, représentée par M. Thierry EHRENOGEN en sa qualité de président pour la parcelle AO 235.
- 2- M. BRETEY André pour la parcelle AO 546

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces abandons et d'engager une procédure de mutation sur déclaration d'abandon et autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à celle-ci.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-57 – Biens communaux – Elargissement rue des Serrigots – Acquisition de terrain

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Serrigots, la commune a obtenu une promesse de vente pour les parcelles suivantes :

PROPRIETAIRES	PARCELLES	SURFACE DE LA PARCELLE (en m ²)	SURFACE A ACQUERIR (en m ²)
Mme Marianne MEYER née GUAINANS Mme Anny KELLER née MEYER	AA 86	831	75
	AA 119	689	76
	TOTAL		151

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir ce terrain au prix de 4 530.00 € auquel s'ajoutera une indemnité complémentaire pour perte de haie en limite de voirie future d'un montant de 470.00 €. Ce prix s'entend pour une surface d'emprise globale qui pourra être comprise entre 140 et 160 m², telle que celle-ci résultera du document modificatif parcellaire cadastral établi par le géomètre.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette acquisition.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-58 – Finances – Enfouissement réseaux Rue des Ecoles (dossiers 2 et 3) – conventions avec le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)

La réalisation d'un programme d'enfouissement des réseaux existants de distribution publique d'électricité est envisagée sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située rue des Ecoles (dossiers 2 et 3). Pour mémoire le conseil municipal a déjà délibéré en avril 2015 sur l'opération située rue des Ecoles (dossier 1)

Sur le même périmètre seraient réalisés également les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités jointes dans la convention de mandat.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 165 530 € TTC, dont 68 578 € de participation du SYDED et 94 952 € de participation communale. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisées dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière.

Il est proposé au conseil municipal de :

- 1- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au BP 2016 ;
- 2- Demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;

- 3- Autoriser le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;
- 4- Autoriser le Maire à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe financière « prévisionnelle »
- 5- Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-59 – Travaux – Enfouissement réseaux rue des Ecoles – Demande de subventions

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux rue des Ecoles (dossiers 1 -2 et 3), il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les différents partenaires pour obtenir :

- un fonds de concours de Pays de Montbéliard Agglomération
- une participation financière au titre de la réserve parlementaire

pour le financement de l'intégralité des travaux dont le montant s'élève à 238 870 €, financé à hauteur de 98 501 € par le SYDED ; 138 369.00 € restant à la charge de la commune.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-60 – Enfance / jeunesse – Projet Educatif Territorial

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la commune a décidé d'élaborer un Projet Educatif Territorial. Pour cela un comité de pilotage composé de représentants de la Commune, de l'éducation nationale, de l'association des Francas du Doubs et de parents d'élèves, a été constitué en mai 2015.

Le Comité s'est réuni 4 fois entre juin et octobre pour élaborer un projet qui a été transmis pour avis à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). L'avis de la DDCSPP étant favorable, il est proposé au conseil municipal de valider le Projet Educatif Territorial présenté et d'autoriser le Maire à le signer.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-61 – Personnel – Tableau des emplois : modifications

Le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

ORIGINE DE LA MODIFICATION	SUPPRESSION DE POSTE	Nb H / semaine	CREATION DE POSTE	Nb H / semaine
Au 1er janvier 2016				
Remplacement agent en longue maladie avant retraite			Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC
Avancements de grades (suite à avis favorable de la CAP)	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TC	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	TC
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TC	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	TC
	Agent de maîtrise	TC	Agent de maîtrise principal	TC
	Educateur de Jeunes Enfants	TC	Educateur de Jeunes Enfants principal	TC

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-62 – Finances – Indemnités de fonction des Maire, adjoints et conseillers délégués

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint au maire, le Maire propose au conseil municipal une nouvelle répartition des indemnités maire et adjoints, et conseillers délégués

Pour mémoire, conformément à l'article L.2123-23-1 du Code Général des Collectivité Territoriale (CGCT), les indemnités maximales susceptibles d'être perçues sont les suivantes :

Réglementation					
Elus	Nb élus	% de l'ind.brut 1015		Montant mensuel individuel	Montant mensuel maxi
Maire	1	43	43	1 634.63	1 634.63
Adjoints	5	16.5	82.5	627.24	3 136.22
Total indemnité maximale			125.5		4 770.85

Le Maire propose la nouvelle répartition suivante **à compter du 1^{er} décembre** :

Proposition					
Elus	Nb élus	% de l'ind.brut 1015		Montant mensuel individuel	Montant mensuel maxi
Maire	1	40.20	40.20	1 528.19	1 528.19
Adjoints	5	16.25	81.25	617.74	3 088.70
Conseillers délégués	1	4.00	4.00	152.06	152.06
Total indemnité maximale			125.45		4 768.95

Proposition approuvée par 18 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS

Question 2015-63 – Finances – Activités jeunesse 2016 – proposition de budget des FRANCAS

Conformément à la convention d'objectifs signée avec les FRANCAS précédemment, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget prévisionnel [des activités 2016](#).

Le Maire présente donc les activités proposées par les FRANCAS pour les différentes activités jeunesse soit :

- animation accueil périscolaire « temps de midi » et « après l'école »,
- centre de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires,
- activités 13-18 ans,
- poste de coordination, de gestion et d'administration de toutes les animations

Le budget prévisionnel total de ces activités s'élève à **187 462 € (194 010 € en 2015)** la part communale représentant **142 320 € (150 305 € en 2015)**.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les activités présentées,
- d'approuver le financement et d'arrêter la participation **2016 à 142 320 € (+ 10 % maximum, régularisation en 2017)** qui sera versée mensuellement.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-64 – Finances – Tarifs location salles de Champagne Loisirs

Au mois de septembre le conseil municipal avait délibéré pour fixer des tarifs horaires d'utilisation des salles de lutte, Augé, Brodbeck et salle d'entraînement René Morel pour les structures et associations autres que les associations d'Exincourt.

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter à cette liste des salles de Champagne Loisirs et donc d'appliquer les mêmes tarifs soit :

- 2.50 € / l'heure pour la période de mai à septembre
- 3.50 € / l'heure pour la période d'octobre à avril

Il est par ailleurs proposé que la facturation des utilisations de créneaux puisse être calculée en fonction des situations :

- soit sur la base d'un forfait prévisionnel d'heures (notamment lorsqu'une demande porte sur une longue période) ;
- soit sur la base des heures effectivement réalisées.

Cette possibilité sera indiquée dans la convention d'utilisation

Propositions approuvées A L'UNANIMITE. .

Question 2015-65 – Finances – Versement de subventions avant vote du B.P. 2016

Le Maire propose au conseil municipal de verser, avant le vote du **B.P. 2016**, une partie de la subvention octroyée annuellement :

- au C.C.A.S 39 000 €

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

- à l'Harmonie Municipale 23 000 €

Proposition approuvée par 18 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS.

Question 2015-66 – Finances – Subventions

Suite à un oubli lors de l'attribution des subventions, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 500 € à l'association de Tir d'Exincourt.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-67 – Finances – Budget 2015 – Décision modificative n° 2

Le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget comme suit :

DEPENSES			
Article	Objet	Montant	Détail
6218	Autre personnel extérieur	30 000	Complément de crédits
23	Virement à sec° investiss.	12 500	
TOTAL DEPENSES		42 500	
RECETTES			
Article	Objet	Montant	Détail
6419	Remb. Sur rémunération	30 000	Complément de crédits
74121	Dotation de solidarité rurale	17 500	Crédits inscrits par erreur art. 746
746	Dotation générale decentral.	-17 500	A inscrire au 74121
722 (042)	Immobil. corporelles	12 500	Op° d'ordre travaux en régie
TOTAL RECETTES		42 500	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Article	Objet	Montant	Détail
21312 (040)	Trav. construction (en régie)	5 200	Op° d'ordre travaux en régie
2151 (040)	Trav. d'installation (en régie)	7 300	Op° d'ordre travaux en régie
TOTAL DEPENSES		12 500	
RECETTES			
Article	Objet	Montant	Détail
021	Vir. de sec° fonctionnem.	12 500	
TOTAL RECETTES		12 500	

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Divers

- Fréquentation minigolf 2015 : 1510 entrées
- Un chèque de 1069 € a été remis au CCAS par « Ma Jardinerie »
- Chantier CMS : les travaux de reconstruction ont démarré le 24/11
- Soli-Cités : 13 559 h ont été subventionnées par le CCAS en 2014
- 7 vidéo-projecteurs ont été installés à l'école élémentaire V. Hugo.
- La sirène d'Exincourt ne fait plus partie du Réseau National d'Alerte (RNA)
- Mutualisation achat électricité : un gain 8 % est réalisé en 2015
- Quelques dates :

29/11	16h30 – Concert HME
5/12	19H30 – Téléthon
5/12	17h15 – hommage aux morts AFN
6-13/12	8h-18h élections régionales
Je 24-31/12	mairie fermée à 16h
Sa 26/12-2/1/16	mairie fermée
5/01/2016	collecte des sapins de Noël
8/1	cérémonie des vœux
17/1	16h30 – Concert au temple par l'orchestre de Franche-Comté
29/1	forum des services
6/2	challenge Bougé (lutte)
6/3	travesti enfantin
12/3	loto foot

Questions des conseillers

Valérie THOMAS demande qui a remplacé les président et directeur démissionnaires de l'Harmonie Municipale.

M. Pascal MAMELLE, actuel vice-président, assure l'intérim de la présidence de l'association tandis que M. Yannick FREUND, professeur de cor à l'harmonie assure l'intérim pour les directions de l'harmonie et de l'école de musique pendant 9 mois.

François BERNARDIN demande ce qui se construit sur le parking de GEANT.

Il s'agit du restaurant « A la bonne heure » en remplacement de la cafétéria. L'ouverture est prévue début mars.

Annick PEUGEOT demande ce que devient le bâtiment anciennement occupé par la SA VUILLEMENOT (vente d'échelle).

Le bâtiment a été acheté par « Ma Jardinerie » à l'usage d'une plateforme de distribution. Un abri de culture est prévu sur l'arrière des bâtiments.

Louis BAUDREY informe le conseil municipal du bon fonctionnement de la barrière d'accès au point R rue du Canal, après quelques difficultés de mise en route du fait d'une programmation compliquée.

Séance levée à 21 h 00